



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 36

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 26 juin 2024

OBJET :

DE-24-06-1-56) RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT AUTOLIB' ET VELIB'
METROPOLE (SAVM) POUR L'ANNEE 2022

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-six juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 14 juin 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. BONAVENTURE (pouvoir à M. BOUKOBZA), M. CHARDON (pouvoir à Mme BOILOT), Mme SERVIAN (pouvoir à Mme TOP), M. PITAVY (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. MICHON (pouvoir à M. LEBEAU), Mme RANIERI (pouvoir à Mme GAUVAIN), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme KAMINSKA

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240626-lmc1H11961H1-DE
Date de réception en Préfecture : 28/06/2024
Date de Publication : 28/06/2024

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des Transports, notamment ses articles L 1231-1 et L 1231-16 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 26 juin 2014 approuvant l'adhésion au Syndicat Autolib' Métropole ;

Vu les statuts du Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole adoptés le 14 novembre 2016 mutualisant les deux services Autolib' et Vélib' ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 29 mars 2017 décidant de transférer la compétence de location de vélos en libre-service au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole ;

Vu le rapport d'activité du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) au titre de l'année 2022 ;

Après avis de la commission consultative des services publics locaux réunie le 13 juin 2024 ;

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Prend acte du rapport d'activité du Syndicat mixte Autolib' Vélib' Métropole (SAVM) au titre de l'année 2022.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé